



Déclaration liminaire CTL du 14 avril 2022

Monsieur le Président,

Notre instance se tient dans une période toute particulière avec des pays qui vivent la guerre sur le territoire européen et des inquiétudes profondes tant pour les populations ukrainiennes agressées par l'impérialisme russe, que pour l'impact prévisible sur la situation économique et sociale mondiale, déjà difficile pour tant de personnes.

Dès lors nous considérons nécessaire de toujours et encore exprimer notre dénonciation de la guerre et notre totale solidarité avec le peuple ukrainien et le mouvement syndical de ce pays.

La campagne IR s'est ouverte officiellement le 7 avril et constitue un moment fort dans la vie des services, et singulièrement dans les services en charge des particuliers. En dehors des travaux de gestion toujours aussi prégnants et de plus en plus importants, la présumée fin de la crise sanitaire risque d'être marquée par un retour important de l'accueil physique, qu'il soit au sein des SIP ou dans les France services, points de permanence, mairies... Accueil que les agents et agentes vont devoir gérer dans un contexte économique et géopolitique complexe et anxiogène. À ceci s'ajoutent, pour la deuxième année consécutive, les renforts demandés aux services pour soutenir les centres de contact derrière le numéro national. Et pour couronner le tout, les conséquences des réductions drastiques en personnels de ces dernières années (-23 % dans les SIP depuis 2015), se font bien sentir et provoquent une hausse continue de la charge de travail des agent.es, et en corollaire des conditions de travail toujours plus dégradées. Tout est donc à nouveau réuni pour que la campagne soit particulièrement compliquée pour les agents et agentes des Finances Publiques.

Il se pose donc une question cruciale : comment à la fois faire plus, mieux et davantage de contrôle, comment être davantage présent pour recevoir les contribuables dans les services, comment assurer des permanences dans les communes et dans les Espaces France Services, alors que les effectifs fondent comme neige au soleil ?

Si renforcer l'accueil direct des contribuables est bien sûr important et primordial, il est tout aussi nécessaire et important, de renforcer en moyen humain les services de gestion pour faire en sorte que TOUS les services et toutes les structures aient les moyens d'assurer les missions dans l'ensemble de leur exécution, et dans des conditions de travail adaptées et pleinement satisfaisantes.

Quelles que soient les modalités d'accueil, les réformes incessantes, l'industrialisation des tâches, la dématérialisation, le manque de moyens humains détruisent progressivement la qualité du service technicien rendu et il est temps que vous en preniez conscience, comme nos politiques d'ailleurs.

En juin prochain doit s'ouvrir une négociation sur l'indemnitaire à la DGFIP et Mme Amélie de Montchalin a annoncé ces derniers jours un « dégel » de notre point d'indice. Dans le même temps et dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales dans la Fonction publique, le rapport Peny-Simonpoli vient d'être publié. Ce dernier propose une refonte totale de la rémunération et des carrières dans la Fonction publique qui seraient basées sur des process devenus archaïques avec en point d'orgue toujours plus de place à la performance et au mérite individuel.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- l'attribution de 20 points de l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) par an, soit un peu plus de 90 € par mois ;
- la revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) à 200 € mensuels avec l'application du « taux normal » de pension civile, soit une majoration de 90€ par mois ;
- le refus de tout dispositif de rémunération au mérite.

Pour revenir à l'ordre du jour de ce CTL, nous rappelons l'historique de ce fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail :

- le 20 septembre dernier, le Directeur général annonçait son intention d'ouvrir une négociation collective sur la reconnaissance de l'engagement des personnels et dont il a rapidement restreint le périmètre ;
- cette "négociation" menée au pas de charge a conduit après 3 réunions à la rédaction d'un protocole soumis au final aux organisations syndicales représentatives ;
- tout au long des discussions, l'Intersyndicale a œuvré pour faire bouger les lignes en portant des contre-propositions au projet initial, afin que les mesures proposées répondent aux urgences sociales du moment ;
- le 22 octobre dernier, les organisations syndicales représentatives signaient le protocole portant sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP sans masquer, ni à la Direction Générale, ni aux collègues, que ce dernier était très largement insuffisant.

En effet, le dit protocole s'éloigne sur bien des aspects des revendications portées au quotidien, que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de parcours de carrière, de reconnaissance des engagements de toutes et tous ou des conditions de travail. Pour Solidaires Finances Publiques, l'essentiel, au titre de l'amélioration des conditions de travail des agents, est ailleurs.

Depuis des années les agents de la DGFIP subissent de nombreuses modifications de leur environnement de travail quand celles-ci ne conduisent pas à un changement d'affectation. Au plan national, les suppressions d'emplois n'en finissent pas, les restructurations se succèdent sans jamais tirer le bilan de la précédente, détériorant à chaque fois un peu plus les conditions de travail.

Dans ce contexte d'instabilité entretenue et de pénurie organisée, c'est l'adaptation et la technicité des personnels de la DGFIP qui permettent de maintenir les missions du service public... mais sans jamais reconnaître leur expertise en monnaie sonnante et trébuchante ! Tout juste des primes « one shot », et pas pour tout le monde...

Si le 14 mars, le gouvernement a annoncé le dégel du point d'indice, cette promesse électorale non chiffrée apparaît bien floue et n'engage pas à grand-chose. Nous attendons que l'augmentation soit substantielle, le pouvoir d'achat des fonctionnaires ayant été fortement mis à mal ces 20 dernières années. Mais nous attendons également que la DGFIP mette la main au porte-monnaie dans la mesure où si elle ne peut agir sur notre point d'indice, elle dispose de marges de manœuvre financières pour augmenter les rémunérations en dégelant le régime indemnitaire (ACF, IMT).

Le dernier axe du protocole relatif au cadre de vie professionnel que nous évoquerons au cours de ce CTL porte sur un fond déconcentré de 10 millions d'euros dédié à l'amélioration du « cadre de vie au travail ». En raison de la fongibilité asymétrique des budgets de la LOLF, ce fonds n'a pu être basculé, comme l'exigeait Solidaires Finances Publiques, sur l'enveloppe dédiée à la mesure indemnitaire.

Cette négociation locale est une première à la DGFIP et l'exercice n'est pas aisé. Pour notre organisation, l'objectif est de recréer du collectif et le cadre de vie peut le permettre. Dès lors, il est important de ne pas perdre de vue 3 aspects :

1. Ce fonds est exceptionnel et n'a pas vocation à se substituer aux autres budgets.
Dès lors, toutes les actions relevant du budget de fonctionnement, du budget CHS CT, du budget de l'Action sociale devraient être renvoyées sur ces budgets.
2. Ne pas voter pour tout ou partie des actions envisagées, conduit à ce que l'enveloppe, en totalité ou en partie, soit réaffectée au plan national et donc perdue au plan local, dès lors qu'il n'y a pas un accord majoritaire des OS représentatives.
Pour éviter cela, il semble préférable de classer les choix par ordre de priorité et d'intérêt pour le collectif.
3. Il semble nécessaire de rappeler que toutes les attentes des personnels sont légitimes.

Pour Solidaires Finances Publiques, la répartition doit répondre aux demandes formulées par les agents, en visant la plus grande équité possible et un retour vers chacun, conforme en cela à l'accord national portant sur la « reconnaissance de l'engagement des agents ».

Enfin, cette enveloppe ne répond en rien à une véritable amélioration des conditions de travail ou au renforcement du pouvoir d'achat des agentes et agents. Mais cette enveloppe ne doit pas par ailleurs conduire à afficher un lot de bonnes intentions sans conséquences et incidences pour les personnels. Ainsi, mettre plus de plantes vertes à l'accueil n'a pour nous aucun sens au regard de l'esprit même de ce fonds. C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques n'acceptera pas que ces fonds publics soient déviés de leur trajectoire à savoir l'amélioration du quotidien des agentes et agents ni qu'ils soient perdus au niveau local pour des raisons de lectures restrictives des besoins par l'administration.